



Déclaration liminaire des élus CFDT et CFTC sur la refonte des règlements intérieurs au CTR du 3 juillet 2019

Monsieur le Président du CTR,

Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Comme pour la réforme territoriale, la Direction engage la refonte des règlements intérieurs en force l'été sans réelle discussion avec les agents ni avec les représentants du personnel.

Ce Comité Technique de Réseau de l'été habituellement consacré au bilan social et au rapport d'activité ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de l'été 2016.

Encore une fois la Direction, en bon petit soldat, engage une réforme alors que la loi sur la transformation de la Fonction Publique en est encore au stade de projet.

Sous prétexte de mieux tenir compte du bien-être des agents et de veiller au traitement équitable de tous les agents se trouvant dans la même situation, la Direction prétend harmoniser et simplifier les règlements intérieurs des DR, de la DG et du CSM au travers d'un cadrage national (circulaire, cycles de travail, etc.) Pour cela, elle nous soumet une circulaire de cadrage général au vote du CTR ce 3 juillet 2019.

En l'état, la circulaire consiste à réduire les règlements intérieurs aux règles minimales communes de la Fonction Publique, tout en permettant aux managers et aux directeurs d'accorder des autorisations absences supplémentaires, différentes entre les régions.

Or non seulement, une circulaire directionnelle peut être plus souple que la loi pour tenir compte du cadre de travail de la direction, mais en plus l'équité et la justice ne seront toujours pas garanties.

La note sur les cycles de travail rend responsable les agents de leur écrêtage alors que c'est les maîtrise d'ouvrage et la DG avec le ministère qui affectent les ressources à chaque mission. Les agents sont donc soumis au choix de l'organisation collective.

Dire que « les agents travaillant plus de 8h par jour sont moins performants » dénote un certain mépris de la conscience professionnelle des agents pour réaliser les missions dans les délais malgré les ressources insuffisantes.

Alors même que vous avez édité les tableaux du bilan social, aucune analyse détaillée n'en est faite quant aux données sur l'écrêtage, le télétravail, Pourtant ces données permettraient de faire une première analyse de l'impact de la refonte des règlements intérieurs.

Celle-ci ne peut se faire dans la précipitation, sans les agents et dans l'opacité la plus totale

Nous vous demandons donc de surseoir au vote de cette circulaire et d'engager une réelle négociation avec les agents et les élus du personnel.

Paris le 3 juillet 2019